



CHARTRE NUMERIQUE

entre l'ECOLE NOTRE DAME

et les FAMILLES

Mme/Mr _____

Parents de _____

(noter le prénom des enfants scolarisés à l'Ecole notre dame)

PREAMBULE

L'école utilise des outils numériques auprès des élèves mais également auprès des familles. L'utilisation de ces outils suppose de la part de chacun le respect de la législation et des règles de fonctionnement internes à l'établissement. Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.

RESPECT DE LA LEGISLATION

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE L'OBLIGATION DE RESPECTER LA LOI

Respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : il est interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre. La diffusion de travaux personnels d'élèves est soumise à autorisation parentale.

Respect des personnes : il est interdit de véhiculer tous types d'injures ou d'une manière générale, de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel, et notamment les images des personnes).

Respect de l'ordre public et protection des mineurs : il est interdit de produire, de visionner ou de diffuser des documents à caractère violent, raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...). La diffusion d'images d'élèves dans le cadre des activités scolaires est soumise à autorisation parentale.

Les élèves ne doivent pas accéder à l'Internet sans surveillance d'un adulte et sans mise en place d'un mécanisme de protection des accès (filtrage académique, contrôle parental...).

CHARTRE ELEVE

Une charte numérique sera mise en place pour les élèves. Ce document sera travaillé en classe et porté à la connaissance des familles qui devront le lire avec leur(s) enfant(s) et le signer.

DROITS ET OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

L'école met en place des outils de communication avec les familles. Le chef d'établissement et les enseignants pourront utiliser des moyens de communication spécifiques.

Usages du numérique	Droits et obligations de l'école : (Chef d'établissement, enseignants, OGE, APEL)	Droits et obligations des familles :
Communication par mail, messagerie instantanée entre l'école et la famille	<ul style="list-style-type: none">- Lors d'un envoi groupé par mail à destination des familles, l'émetteur du message s'engage à masquer les adresses des destinataires (copie cachée et CCI).- Pas d'envoi de pièces jointes contenant les données personnelles d'autrui.- Les enseignants communiquent envers les familles via leur adresse professionnelle sécurisée.	<ul style="list-style-type: none">- La famille veillera à adresser son mail au(x) seul(s) interlocuteur(s) concerné(s).- Les propos tenus dans la correspondance école-familles devront être en accord avec la législation sur le respect des personnes.

Communication par mail, messagerie instantanée entre l'école et la famille	<p>- Les propos tenus dans la correspondance école-familles devront être en accord avec la législation sur le respect des personnes.</p> <p>- <u>Droit à la déconnexion</u> : Les enseignants n'envoient pas de message le week-end et pendant les vacances scolaires, sauf en cas d'urgence. De la même manière, les mails ou les messages (telegram) envoyés par les familles pendant ces périodes ne seront pas consultés.</p>	
Site internet de l'école	<p>- Le chef d'établissement et les enseignants s'engagent à ne pas diffuser de photos des élèves sans avoir reçu d'accord au préalable de la famille. Ils veilleront à se conformer à la réglementation en vigueur.</p> <p>- Pour certaines publications, s'ils le jugent utile, les enseignants pourront mettre en place un accès limité par mot de passe.</p>	<p>-Si un mot de passe est communiqué pour accéder à une page sécurisée du site internet de l'école, les parents s'engagent à ne pas le diffuser et à ne pas récupérer les photos pour leurs usages personnels ou diffusion.</p>
Newsletter (Lettre d'informations)	<p>- La communication via une Newsletter numérique ou papier ayant vocation à informer sur la vie générale de l'école, il est préférable de publier uniquement des photos de groupes, en plan large...</p>	
Réseaux sociaux (tweeter, Facebook...)	<p>En raison de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait être faite par les utilisateurs, compte tenu du fonctionnement même de ces réseaux, aucune donnée personnelle (ni photos, noms...) ne doit y figurer.</p> <p>Cependant, les associations de parents d'élèves peuvent utiliser des réseaux sociaux afin de communiquer des événements (travaux, manifestations...) sans aucune diffusion des activités scolaires.</p> <p>Personne ne pouvant contraindre les familles à utiliser les réseaux sociaux, les informations seront accessibles via un autre canal d'information (site Internet, Newsletter).</p>	<p>La possibilité de déposer des commentaires sur les réseaux engage les utilisateurs à se conformer à la législation du respect des personnes et de l'ordre public.</p>
Prise de photos par les parents	<p>Rappel : les parents ne sont pas autorisés à prendre des photos sur temps scolaire, sauf dans le cadre de l'accompagnement par un parent d'une activité scolaire (ateliers, sortie, classe découverte...), où l'enseignant peut confier la prise de photos à un parent.</p> <p>Sur des activités hors temps scolaire (fêtes d'école, ...), les familles prennent de nombreuses photos. Certaines personnes se trouvant sur ces photos ne souhaitent pas être diffusées sur les réseaux sociaux, chacun est donc invité à utiliser ces images avec discernement.</p>	

Attention : malgré toutes les précautions prises, les risques liés à l'Internet ne sont jamais nuls.

Le, Signatures de la famille :

Pour l'équipe éducative,
le chef d'établissement



Les informations recueillies sur cette fiche sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'école dans le but de gérer la scolarité de votre enfant. Elles sont conservées pendant toute sa scolarité. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Yannick GRELET – Mail : direction@stdenislachevasse-ecolenotredame.fr

En signant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la scolarité de mon enfant. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette fiche, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet ([lien](#)) ou bien sur l'exemplaire papier qui vous sera transmis à votre demande.